

Communication Congrès AFSP 2013- Session thématique 3 :
« Gouverner la mémoire, gouverner le futur ». Nouvelles perspectives sur l'Etat à partir d'objets « marginaux ».

Des politiques mémorielles pendant le conflit : signes de la transformation de l'Etat colombien ?

Depuis le début des années 1980, la Colombie a été le théâtre de « violences généralisées » qui se sont développées dans un contexte de précarité de l'Etat et se sont traduites, entre autres, par une difficulté à élaborer une mémoire collective de la violence (et par une absence de politiques destinées à gérer le passé violent). La démobilisation des groupes paramilitaires entamée en 2005, alors que les principales guérillas demeuraient en armes, a été accompagnée par un ensemble de dispositifs destinés à gérer le passé violent mais aussi à gouverner le futur. La loi de « justice et paix » a instauré des mécanismes de justice transitionnelle destinés à faire la lumière sur le passé paramilitaire, à juger une partie des ex-combattants et à réparer les victimes. D'autre part, depuis le début de l'année 2012, le président Santos a fait le pari que le regain de légitimité de l'Etat, fortement minée par ses liens obscurs avec les groupes paramilitaires et mafieux, passait également par un processus de redistribution des terres.

A partir d'une étude de cas des procès aux paramilitaires ((initiée en 2007 et poursuivie à l'occasion d'un terrain récent en août 2012 auprès du bloc Arauca) et de certains rapports de la Commission historique et entretiens auprès de ses membres, nous nous intéresserons aux évolutions récentes de l'Etat colombien.

Nous ferons l'hypothèse que le développement de ces politiques symboliques, loin d'être le symptôme d'une faiblesse endémique, est plutôt le signe d'une mutation. Cette dernière semble passer par une sortie du traditionnel isolement international du pays pour une inscription dans un ensemble de réseaux transnationaux et de dispositifs experts ; il s'agit finalement de l'insertion dans de nouveaux modes de gouvernance. Tout se passe comme si les nouvelles bases de l'autorité ne pouvaient plus ignorer les impératifs de transparence, de justice, d'équité sociale et de reconnaissance des victimes, y compris dans ce contexte particulier de persistance du conflit armé interne. Ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes...

1) La genèse d'une action publique pour gouverner les représentations du passé violent et du futur en Colombie

A) Une inexistence de politiques publiques pour gouverner les représentations du passé malgré l'omniprésence de la violence

Les épisodes de violence abondent dans l'Histoire colombienne depuis les guerres les d'indépendance, la succession de guerres civiles au XIXème siècle, l'épisode de la « Violencia » dans les années 1950, les violences contemporaines qui se déploient dans le contexte d'un conflit armé interne. Pourtant, la population éprouve des difficultés à caractériser les violences actuelles¹ alors que le pays connaît un conflit global opposant Etat et guérillas et une multiplicité de guerres partielles (pour la terre, autour des cultures illicites, autour des centres énergétiques, autour de l'accès aux couloirs stratégiques...). En outre, l'élaboration d'une « mémoire collective »² de la violence a été impossible. Jusqu'à une date récente, l'Etat n'avait mis en place aucune politique mémorielle entendue comme « l'ensemble des interventions des acteurs publics qui visent à imposer, construire, transmettre des souvenirs communs à une collectivité donnée »³. Différents facteurs permettent d'expliquer cette difficulté à élaborer une mémoire collective : fragmentation géographique, multiplicité des pôles urbains et maintien de larges zones du territoire en dehors du contrôle de l'Etat. Mais la faiblesse de la symbolique nationale dépend également d'une autre circonstance historique. Depuis le milieu du XIXème siècle, c'est l'affrontement entre conservateurs et libéraux qui gouverne jusqu'à la fin des années 1990 la vie politique colombienne. Les deux partis se sont transformés en deux véritables sous-cultures transmises de génération en génération dans les familles. D'autre part, aucun grand mythe fondateur unificateur n'apparaît comme disponible⁴. En outre, la représentation de la violence est, selon lui, liée à la mémoire de l'épisode la « Violencia ». La mémoire de la « Violencia » qui continue à être très présente en Colombie a renforcé l'imaginaire social qui « [...] incite à penser que les relations sociales et politiques sont constamment régies par la violence et qu'à tout moment celle-ci peut à nouveau envahir toute la scène »⁵. Par conséquent, l'unique expérience collective de la violence s'exprime sous la forme d'une lecture mythique. Dans leurs récits, les victimes de la violence affirment que la violence est là depuis toujours. Ils évoquent la violence comme un phénomène anonyme ou une catastrophe naturelle et attribue tout ce qui est arrivé depuis lors à ses effets. En outre, le fait qu'aucun point de départ précis ne soit assigné à la violence compromet l'exercice de construction d'une

¹ IEPRI, *Nuestra guerra sin nombre*, Bogota, Norma, 2006.

² Cette notion forgée par Maurice Halbwachs désigne l'ensemble des souvenirs communs partagés par un groupe donné.

³ Johann Michel, *Gouverner les mémoires, les politiques mémorielles en France*, Paris, PUF, 2010.

⁴ Les événements de l'Indépendance se déchiffrent à travers une vision bipartiste. Bolivar est revendiqué par les conservateurs alors que Santander l'est par les libéraux).

⁵ *Ibid.*, p. 30-31.

intelligibilité⁶. En Colombie la mémoire contemporaine n'est pas célébration ou commémoration ; elle est davantage associée à la division et aux déchirures de la société. Par exemple, on ne commémore pas la fin de la violence mais rituellement la mémoire de son début, le 9 avril 1948, référent symbolique de la division contemporaine de la société colombienne après l'assassinat du leader populaire Jorge Eliecer Gaitan⁷. En outre, cette commémoration est plus l'évocation d'une catastrophe que la référence à un avenir. Pourtant, le passé de la Colombie n'est pas seulement un passé de guerre. Avant les années 1980, certains historiens interprétaient l'Histoire comme une mise en scène de conversation entre gentlemen dans le cadre d'une démocratie oligarchique⁸ qui, même dans les pires moments de crise (comme la « Violencia ») parvient à résister avec des formules de consensus comme le Front National⁹ (Alexander Wilde,). Malgré sa tradition de guerre, jusqu'aux années 1940, la Colombie se vantait de civilisme, de constitutionalisme, de républicanisme, c'est l'image qu'elle projetait dans le reste de l'Amérique Latine. C'est à partir des années 1980 que cet imaginaire a commencé à s'inverser et que l'on est passé à celui de la guerre. Dans son ouvrage *Guerras, memoria e Historia*¹⁰, Gonzalo Sanchez propose une autre explication de la difficulté à élaborer une mémoire collective de la violence. Il attribue ce fait à l'absence de politique publique du passé et à la pratique réitérée de l'amnistie et du pardon. Après les guerres du XIXème siècle, de nombreuses amnisties et décrets de grâce ont été utilisés pour faciliter la fin d'une guerre ou une négociation. En 1880, les représentants du pouvoir constitué et les représentants des rebelles se sont donné une amnistie mutuelle, version laïque du pardon catholique. L'amnistie décrétée par le général Rojas Pinilla en 1953 a été la plus ample du XXème siècle. Elle couvrait tous les actes de guerre entre civils et tous les délits politiques. Au début des années 1990, l'amnistie aux groupes insurgés (M19, Quintin Lame, EPL) est utilisée comme un élément de régulation démocratique. Elle s'inscrit dans le référent de la démocratisation et de l'ouverture du régime politique : c'est l'esprit de la constitution de 1991. L'amnistie, qui est un oubli juridique des faits délictuels était dans ces cas comme une espèce de nouveau commencement. L'amnistie met en évidence la répression mais en même temps relégitime la démocratie formelle à travers l'incorporation des dissidents au corps politique de la nation¹¹. En Colombie, elle n'instaure pas une relation d'égalité mais de subordination. Les gouvernants du Front National promeuvent une réconciliation entre élites basée sur un pacte d'oubli des victimes. Ces dernières ne figurent que dans les statistiques qui s'élèvent à 200 000 morts. Gonzalo Sanchez remarque d'ailleurs que le nom de Violencia colle particulièrement bien à l'image d'un récit sans acteurs : « Tout se passe comme si

⁶ Il n'existe pas de chronologie précise de la « Violencia ». On peut faire remonter le phénomène à 1945, 1946, 1948, mais également à 1930, aux luttes agraires des années 1920 ou encore aux guerres civiles du XIXe siècle

⁷ Jorge Eliecer Gaitan

⁸ Alexander Wide, *La quiebra de la democracia en Colombia, conversaciones de caballeros*, Bogota, Tercer Mundo, 1982

⁹ Le Front national.....

¹⁰ Gonzalo Sanchez, *Guerras, memoria e historia*, Bogota, ICANH, 2003.

¹¹ Cf Stéphane Gacon, *L'amnistie de la commune à la guerre d'Algérie*, paris, Seuil, 2002.

l'unique mort identifiable était Gaitán ou comme si tous les autres, les 200 000 se diluaient en lui »¹². L'amnistie constitue pour Paul Ricoeur une forme « d'oubli institutionnel », il s'agit d'un « déni de mémoire [...] (qui) éloigne en vérité du pardon après en avoir proposé la simulation »¹³. L'amnistie revient à faire comme si de rien n'était, c'est une injonction de l'État à « ne pas oublier d'oublier »¹⁴. Cette « hyper-utilisation » de l'amnistie révèle, aux yeux d'Ivan Orozco¹⁵ la faiblesse chronique de l'appareil d'Etat et en particulier de l'appareil judiciaire¹⁶. Faute de pouvoir punir les vaincus, l'Etat n'avait comme option réaliste que l'incorporation formelle et juridique de ces derniers à travers le recours à l'amnistie. En outre, cette stratégie de l'oubli a l'avantage d'exonérer l'Etat de toute responsabilité.

Toutefois, l'internationalisation négative de la guerre colombienne à travers les thèmes de la drogue et des droits de l'homme et du terrorisme a modifié cette situation. La Colombie ne semble plus pouvoir échapper à ce « devoir de mémoire » devenu pour Paul Ricoeur un « impératif catégorique des nos sociétés actuelles » et dont Olivier Lalieu retrace l'émergence dans la société française après la Libération avec le mouvement associatif des déportés¹⁷. Il se réfère à un devoir moral attribué à des États d'entretenir le souvenir des souffrances subies dans le passé par certaines catégories de la population, surtout s'ils en portent la responsabilité (en tant qu'États, non en tant que nations ou que régimes politiques, car c'est généralement après un changement de régime que le devoir de mémoire, et d'éventuelles réparations, deviennent possibles). Le nouveau contexte international de centralité des droits de l'homme remet en question la tradition de pardon et d'amnistie colombienne. Gonzalo Sanchez déclare à ce propos: « Le passé ne nous appartient plus entièrement »¹⁸ (p. 123). Effectivement, Nous verrons comment la transnationalisation de la guerre interne colombienne crée une fenêtre d'opportunité pour une série de protagonistes qui vont influencer les débats sur les politiques du passé et les dispositifs destinés à les encadrer

B) Une configuration d'acteurs à l'origine de la mise en place de dispositifs pour gérer le passé paramilitaire et gouverner le futur

NB : La plupart des politiques publiques du passé conduites après une transition démocratique ont été extra-judiciaires (Cf S. Lefranc, *Les politiques du pardon* ; Guillaume Mouralis...). Les politiques adoptées dans la plupart des pays d'AL dans les années 80 s'inscrivent dans ce cadre-là. Pourtant, depuis la fin des années quatre-vingt dix, accentuation de la dimension judiciaire de ces politiques : judiciarisation accrue des responsables de crimes contre l'humanité dans le passé. Même en Colombie, nous allons le voir les dispositifs intègrent cette dimension judiciaire.

¹² G. Sanchez,....

¹³ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Editions du Seuil, p. 586

¹⁴ Ibid, p. 589.

¹⁵ Ivan Orozco, *Combatientes, rebeldes, terroristas*,...

¹⁶ I. Orozco...

¹⁷ Olivier Lalieu, « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième siècle*, Revue d'Histoire, n°69, janv-mars 2001, p. 83-94.

¹⁸ G. Sanchez, op.cit, p. 123.

- Dans un contexte d'institutionnalisation des droits des victimes du conflit, la démobilisation des groupes paras en Colombie négociée avec le gvt Uribe en 2003 ouvre une fenêtre d'opportunité politique pour les prescripteurs de bonne pratiques de sorties de conflit à mettre en œuvre dans le pays.
- Thèse : poids décisifs des coalitions transnationales et des acteurs judiciaires colombiens, des parlementaires/politiques publiques du passé adoptées en Colombie à l'occasion de la démobilisation des paras. Illustration : Mobilisations contre le projet gouvernemental qui restait dans la tradition de l'amnistie (cf proyecto de alternividad penal) coalitions diverses : contre impunité, en faveur de justice transi...Au final : réaménagements et adoption loi jyp

Description des dispositifs/gouverner passé et futur

Ley de victimas

- Imposition expression justice transitionnelle et normes et pratiques qui l'accompagnent dans un contexte de conflit persistant : Justice transi censée favorisée la transition aux yeux des décideurs. Commission historique pensée comme un outil de transition vers la paix (autres initiatives mémorielles également)

2) Une action publique sujette à controverses et en perpétuelle « remaniement-réorientation-évolution »

- Le processus judiciaire, judiciarisation de la mémoire du paramilitarisme à travers JyP : caractère improvisé, hétérogène des lectures/procureurs délégués aux différents blocs paramilitaires (exemple du bloque norte et Arauca)
- Les rapports de la Commission historique : Mêlé les récits des victimes, des acteurs armés, des ONG de défense des droits de l'homme, de l'Etat : figure du « dissensus » revendiqué par le directeur de la Commission historique. Grande autonomie de cette commission par rapport à l'Etat. Poids de « entrepreneurs de mémoire »

Montre que l'Etat a perdu une part importante de son pouvoir d'orientation des politiques mémorielles au profit de nouveaux acteurs. L'interdépendance croissante des acteurs entre eux obligent les représentants de l'Etat à davantage de négociations et de concertation dans la fabrique des politiques publiques. Met à jour la « gouvernance mémorielle » : fabrication des politiques mémorielles comme entreprise négociée entre l'Etat et des acteurs non étatiques, la montée d'acteurs non étatiques puissants (infra-étatiques et supra-étatiques), d'acteurs privés. Partage la thèse de Johann Michel sur le rôle prépondérant des « entrepreneurs de mémoire » : lien avec le fait que les événements passés colombiens sont sujets à controverses que dans ce contexte, les pouvoirs publics sont de moins en moins enclins prendre des initiatives mémorielles. Volonté des pouvoirs publics de déléguer la fabrication des politiques mémorielles à une commission ad hoc qui se trouve renforcée par la position d'expertise des historiens de métiers, sociologues (tous proviennent des universités publiques colombiennes ; une grande parte de l'Institut

d'Etudes Politiques et de Relations Internationales-IEPRI- de l'Université Nationale). Même chose pour le processus judiciaire avec les paramilitaires : réaménagement à la loi et aux pratiques de jugement opéré par les procureurs sur la base des recommandations faites par différents experts internationaux de justice transitionnelle. Nouvelle réorientation : critères de priorisation/crimes jugés, paramilitaires jugés.

Tentative de l'Etat de limiter les incertitudes et également de se dédouaner de sa responsabilité en cas de difficulté, à un moment où ces processus ne suscitent pas l'enthousiasme de l'opinion publique.